

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 11 juillet 2024 Par suite d'une convocation en date du 5 juillet 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 11 juillet 2024 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 14 Délibération n° 43_2024	Étaient présents : Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Sébastien REY-GORREZ, André MORARD, Carole ETTORI, Aline SIMOES, Marie TROUILLET, Alexandre BAUDET Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : Christophe VADON (a donné pouvoir à Jérémie COURLET), Rémi BESSERER (a donné pouvoir à Nicolas GIROD), Céline GEORG (a donné pouvoir à Christelle DEROBERT), Gaëlle MESSINA (a donné pouvoir à Aline SIMOES), Véronique LEGENDRE (a donné pouvoir à André MORARD), Yanis ETHEVE Secrétaire de séance : Marie TROUILLET

Objet : REMPLACEMENT DU TRACTEUR

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été prévu au budget 2024 une ligne pour le remplacement du tracteur VALTRA acheté en 2011 et qui présente quelques éléments de vétusté. En effet, il a déjà plus de 7 000 heures de conduite.

Monsieur le Maire présente les devis reçus :

	CHEVILLARD AGRI	BOSSON	PONCET
Modèle	VALTRA N135V 2B1	FENDT 312 VARIO Gen4	MASSEY FERGUSSON MF 6S145 DynaVT Efficient
Prix de vente	203 108 € HT	192 217 € HT	135 000 € HT
Remise commerciale	- 74 108 €	- 59 217 €	0
Montage équipements	5 000 €	0	0
Total avant reprise	134 000 €	134 000 €	135 000 € HT
Reprise ancien tracteur	42 000 €	33 000 €	25 000 €
Total après reprise	92 000 € HT	101 000 € HT	110 000 € HT

Après avoir délibéré, le choix du conseil municipal se porte à l'unanimité sur le tracteur de marque FENDT pour les raisons suivantes : il est mieux équipé que les 2 autres et notamment d'une boîte Vario alors que le VALTRA est équipée d'une boîte mécanique. De plus, le tracteur est disponible sans délai.

Le conseil municipal autorise donc Monsieur le Maire à signer :

- le devis de l'entreprise BOSSON SAS pour 134 000 € HT,
- la reprise de l'ancien tracteur VALTRA N122 pour 33 000 €
- tout autre document nécessaire à la concrétisation de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Pour extrait conforme,	Le secrétaire de séance,
Compte tenu de sa télétransmission le :	Le Maire, Jérémy COURLET	Marie TROUILLET
Et de la publication le :		